

## Fonctionnement écologique au sein de l'aire d'étude



### 2.4.5. Conclusion de l'expertise écologique

Les enjeux des habitats de végétation les plus élevés concernent les bois mixtes et la prairie mésophile avec des enjeux faibles.

Les bois mixtes sont très attractifs pour l'avifaune locale ainsi que pour les chiroptères arboricoles. Des enjeux forts ont ainsi été associés. La friche mésophile associée aux ronciers et les ronciers seuls sont les habitats privilégiés par la Fauvette pitchou, des enjeux forts ont ainsi été associés. Les autres habitats d'espèces possèdent des enjeux locaux faibles ou très faibles.

Les principales espèces aux enjeux locaux concernent :

- Pour les enjeux forts : la Fauvette pitchou
- Pour les enjeux modérés : le Gobemouche gris, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Nathusius.

Les autres espèces recensées ont des enjeux locaux très faibles ou faibles.

L'analyse des habitats de végétation et d'espèces est synthétisée dans le tableau ci-après :

*Synthèse des enjeux écologiques*

Habitats	Végétation	Avifaune	Mammifères (hors chiroptères)	Chiroptères	Herpétofaune	Entomofaune	Synthèse
Bois mixte	Faibles	Forts	Modérés	Forts	Faibles	Très faibles	Forts
Carrière	Nuls	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles
Fourré à Genêts à balai	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Faibles	Très faibles	Faibles
Fourré pionnier hygrophile	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Faibles	Très faibles	Faibles
Friche mésophile	Très faibles	Modérés	Faibles	Faibles	Faibles	Très faibles	Modérés
Friche mésophile x Roncier	Très faibles	Forts	Faibles	Faibles	Faibles	Très faibles	Forts
Friche prairiale	Très faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Très faibles	Faibles
Pâturage	Très faibles	Faibles	Très faibles	Faibles	Faibles	Très faibles	Faibles
Pinède	Très faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Très faibles	Très faibles	Faibles
Prairie mésophile	Faibles	Faibles	Très faibles	Faibles	Faibles	Très faibles	Faibles
Roncier colonisé par la Fauvette pitchou	Très faibles	Forts	Très faibles	Très faibles	Faibles	Très faibles	Forts
Autres ronciers	Très faibles	Faibles	Très faibles	Très faibles	Faibles	Très faibles	Faibles
Site d'exploitation photovoltaïque	Nuls	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles
Zone d'habitation	Nuls	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles

Toutes les informations collectées ont permis d'illustrer ces différents enjeux sur une carte (habitats de végétation, habitats d'espèces, sites de nidification...) présentée ci-après.

## Synthèse des enjeux écologiques



## 2.5. Paysage et patrimoine

L'analyse paysagère a été élaborée à partir d'analyses bibliographiques (Atlas des paysages de la Dordogne, Document préalable à l'établissement d'une charte des paysages de la Dordogne, Espritdepays.com, Diagnostic paysager du SCOT du Pays de l'Isle en Périgord, Guide culturel et touristique de la Dordogne-Périgord, DREAL Nouvelle-Aquitaine), d'interprétations cartographiques et d'investigations de terrain.

### 2.5.1. Définitions

Définitions issues du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, 2017 ». Ces dernières restent applicables dans le cas de parcs ou de serres photovoltaïques.

#### ● Paysage

Le paysage désigne « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations dynamiques » (Convention Européenne du Paysage).

#### ● Visibilités

La visibilité se définit dès lors qu'un observateur a la possibilité de voir tout ou une partie de la zone d'implantation potentielle du projet depuis un espace donné. La visibilité doit être précisée à partir de différents paramètres :

- la distance entre l'observateur et la zone d'implantation potentielle ;
- la présence d'obstacles ou de masques visuels entre l'observateur et la zone d'implantation potentielle (relief, couvert végétal, boisements, bâti, etc.).

#### ● Covisibilités

On parle de « covisibilité » ou de « champ de visibilité » lorsque le projet et le monument sont soit visibles l'un depuis l'autre, soit visibles ensemble d'un point quelconque.

- Les covisibilités peuvent-être directes : le projet se superpose à l'élément de paysage ou de patrimoine,
- ou indirectes : le projet et l'élément de paysage ou de patrimoine sont visibles au sein d'un angle de 50° correspondant à l'angle de la vision humaine.

### 2.5.2. Les aires d'étude

#### 2.5.2.1. Aires d'étude recommandées

D'après le guide de l'étude d'impact des installations photovoltaïques au sol (réalisé par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 2011), l'aire d'étude

correspond à la zone géographique dans laquelle le projet est potentiellement visible dans le paysage. Elle doit être définie en fonction des incidences potentielles attendues, des protections réglementaires existantes, de la configuration de la zone d'implantation et de sa sensibilité.

Au-delà de 3 km, les études montrent que la perception des panneaux solaires est réduite à celle d'un « motif en gris ».

L'aire d'étude peut se décomposer en :

- Une zone rapprochée correspondant à une surface allant de quelques hectares à quelques km<sup>2</sup>,
- une zone intermédiaire correspondant à une surface de quelques dizaines de km<sup>2</sup>,
- une zone plus éloignée, correspondant à une surface d'une centaine de km<sup>2</sup>.

#### 2.5.2.2. Les aires d'étude paysagères de la zone d'implantation potentielle du projet

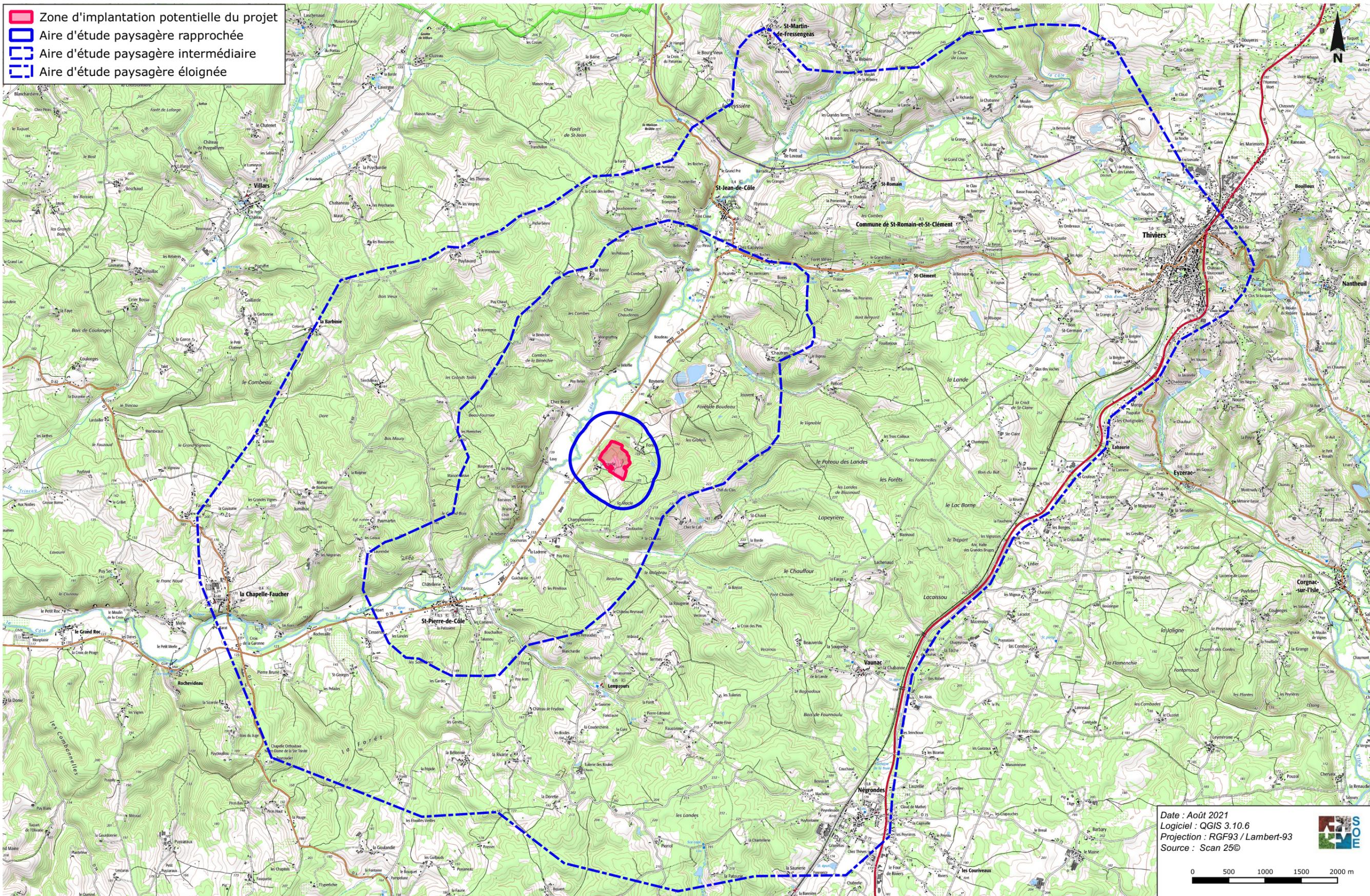
Dans le cadre de cette étude de paysage, les aires d'études suivantes ont été définies et sont présentées ci-après.

Aires d'étude	Surface	Caractéristiques	Critères de délimitation
<b>Eloignée</b>	108,1 km <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Topographie vallonnée</li> <li>• Vallée de la Côle</li> <li>• Centres-bourgs de Saint-Jean-de-Côle, Négrondes, Thiviers, La Chapelle-Faucher</li> <li>• Axes structurants (RN 21, RD 3, RD 707, ligne ferroviaire)</li> <li>• Urbanisation éparse sur les coteaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Thiviers (SPR<sup>43</sup>) au nord-est</li> <li>• RN 21 à l'est</li> <li>• Topographie à l'ouest et au sud</li> </ul>
<b>Intermédiaire</b>	20,9 km <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alternance de vallée et coteaux vallonnés</li> <li>• Parcelles agricoles dans la plaine</li> <li>• Boisements sur les coteaux</li> <li>• Centre-village de Saint-Pierre-de-Côle</li> <li>• RD 78 au centre</li> <li>• Nombreux hameaux éparés sur le territoire</li> <li>• Carrière de « Boudeau »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RD 707 au nord-est</li> <li>• Lignes de crête à l'ouest et à l'est</li> <li>• Centre-bourg de Saint-Pierre de Côle au sud-ouest</li> </ul>
<b>Rapprochée</b>	1,2 km <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Topographie de vallée bordée de collines</li> <li>• Parcelles agricoles dans la vallée</li> <li>• Boisements sur les coteaux</li> <li>• RD 78 au centre-ouest</li> <li>• Deux hameaux</li> <li>• Parc photovoltaïque existant au sud</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hameaux les plus proches</li> <li>• Combes au nord et au sud</li> <li>• Lit de la Côle et RD 78 à l'ouest</li> <li>• Rayon de 400 m</li> </ul>

Ces aires sont différentes de celles présentées pour l'ensemble des thématiques environnementales : elles sont adaptées au volet paysager, dépendant notamment des unités paysagères et de la mosaïque paysagère locale.

<sup>43</sup> SPR : Site Patrimonial Remarquable.

# Aires d'études paysagères



### 2.5.3. Contexte paysager

#### 2.5.3.1. Contexte départemental

Sa situation géographique au carrefour d'influences atlantique (bassin aquitain), subméditerranéenne (coteaux calcaires secs) et submontagnarde (Massif central) confère à la Dordogne une grande variété de paysages. Les caractéristiques géologiques (massif granitique, plateau cristallin, dépôts détritiques siliceux...) et géomorphologiques (grandes vallées alluviales, plateaux et plaines sableuses...) participent également à cette diversité.

D'après l'atlas des paysages de la Dordogne, le département de la Dordogne est découpé en 8 unités paysagères et 14 sous-unités paysagères.



Unités paysagères de l'atlas des paysages de la Dordogne

La zone d'implantation potentielle du projet fait partie de l'unité paysagère du Périgord central, décrite par l'atlas des paysages de la Dordogne comme suit :

« Le Périgord Central se perçoit comme une succession d'ouvertures et de fermetures au fil des vallons et des collines.

Les boisements, d'étendues variables, sont très présents et cloisonnent l'espace. Les limites visuelles sont souvent proches, s'arrêtant aux lisières boisées à proximité. Ce paysage offre des petits paysages intimes, dans lesquels on est immergé. Il se découvre en petites séquences qui forment un dédale au fil des « chambres » successives des petites clairières qui s'ouvrent autour d'un vallon, d'une ferme ou de quelques champs.

Les ambiances sont répétitives mais différentes, comme de petites scènes successives qui se complètent et déclinent une variété de nuances ».

→ La zone d'implantation potentielle est localisée au sein de l'unité paysagère du Périgord central.

#### 2.5.3.2. Caractéristiques paysagères de l'aire d'étude éloignée

##### Unité paysagère concernée

L'aire d'étude éloignée fait partie de l'unité paysagère du Périgord central évoquée précédemment.

Le bloc-diagramme ci-dessous présente les caractéristiques principales du paysage du Périgord central.

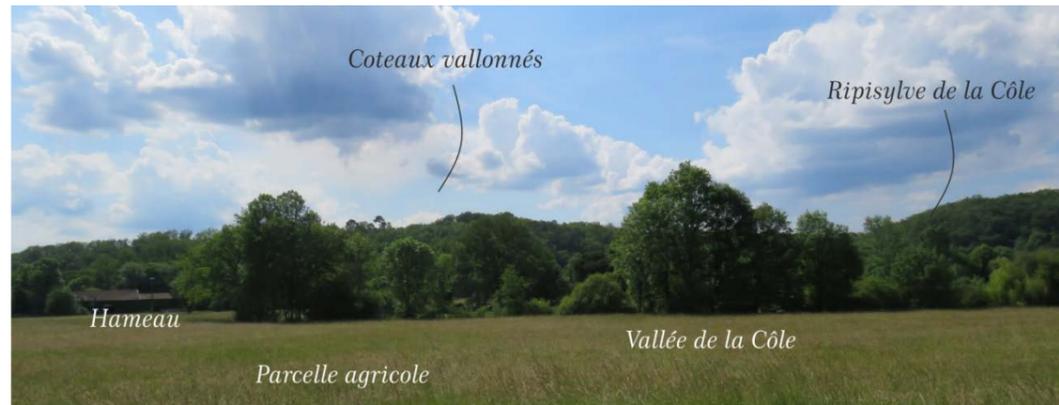


Bloc-diagramme de l'unité paysagère du Périgord central (source : Atlas des paysages de la Dordogne)

### Structure du paysage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée est marquée par une dichotomie entre le centre, occupé par la vallée agricole de la Côle et le reste de son périmètre composé majoritairement par des coteaux boisés doucement vallonnés et, plus ponctuellement, par de petits secteurs agricoles ouverts.

Au nord-est, les secteurs agricoles deviennent majoritaires aux abords de Saint-Jean-de-Côle, de Saint-Romain-et-Saint-Clément et de Thiviers.



Structure paysagère de l'aire d'étude éloignée

La Côle traverse du nord-est au sud-ouest l'aire d'étude. Sa ripisylve marque son lit. L'ensemble des vallons sur le plateau sont secs.

L'habitat est composé de maisons individuelles ou mitoyennes dans les centre-bourgs de La-Chapelle-Faucher, Saint-Jean-de-Côle e Négrondes tandis que la ville de Thiviers présente une typologie d'habitat plus urbaine.

Des hameaux et habitations isolées essaient les coteaux et la plaine.

Centre-ville de Thiviers



La structure de l'aire d'étude éloignée est représentative d'un secteur rural, anthropisé uniquement sur la commune de Thiviers.

- L'aire d'étude éloignée est marquée par une topographie contrastée, entre plaine de la Côle au centre et coteaux et vallons boisés la bordant, ouverts localement par des petits secteurs agricoles.
- La plaine alluviale est marquée par un habitat rural. En revanche, la commune de Thiviers a une tonalité plus urbaine.

### 2.5.3.3. Caractéristiques paysagères de l'aire d'étude paysagère intermédiaire

#### La topographie

L'aire d'étude intermédiaire se caractérise par une topographie avec une limite franche, étirée selon un axe nord <-> sud-ouest, entre la planéité de la plaine alluviale de la Côle et les coteaux vallonnés, selon une succession d'ouvertures et de fermetures au fil du relief.



Topographie au sein de l'aire d'étude intermédiaire, entre plaine et coteaux

Quelques secteurs à flanc de coteaux offrent des vues lointaines. A l'inverse, depuis les vallons plus encaissés, les vues sont limitées. Les boisements contribuent largement à atténuer les ouvertures, donnant une sensation d'intimité paysagère.

#### La couverture végétale

Les vallons secs et boisés occupent la majorité de l'aire d'étude intermédiaire tandis que le centre de l'aire d'étude intermédiaire est occupé principalement par des parcelles agricoles de petite ou moyenne envergure. Cette dichotomie caractérise la couverture végétale du secteur.

La culture céréalière et les prairies marquent le paysage agricole. Les boisements sont composés majoritairement de feuillus (chênes pédonculés), plus minoritairement de conifères isolés ou en futaie régulière.



Couverture végétale au sein de l'aire d'étude intermédiaire, entre parcelles agricoles, prairies et coteaux boisés

Le centre-village de Saint-Pierre-de-Côle est situé en fond de vallée, délimitant le sud-ouest de l'aire d'étude intermédiaire.

## Le réseau hydrographique

L'aire d'étude intermédiaire est traversée en son centre par la rivière de la Côle. Sa fine ripisylve marque son lit, entre les parcelles agricoles. La Côle est l'exutoire des eaux de ruissellement issues des coteaux composés de vallons secs dans l'aire d'étude.

Les eaux pluviales ne ruisselant pas s'infiltrent dans le substrat calcaire du Périgord Central.



Ripisylve et méandres de la Côle au centre des vallons secs sur les coteaux

## Le bâti

- Architecture locale

L'architecture locale est dominée par les maisons du centre-village de Saint-Pierre-de-Côle et les habitations des hameaux épars au sein de l'aire d'étude intermédiaire.

Les maisons au cœur du centre-village de Saint-Pierre-de-Côle disposent le plus souvent d'un accès jardin sur les voiries, à l'exception de quelques maisons alignées, plus anciennes, dans l'hypercentre. Ces habitations disposent de toitures à deux pans ou à quatre pans pour les constructions plus typiques.



Bâtisse de caractère au sein du centre-bourg de Saint-Pierre-de-Côle

Les toitures des bâtis sont principalement composées de tuiles canal (en céramique ou terre cuite). Les murs en pierre calcaire blanche, caractéristique du secteur, sont composés de pierre de taille ou de moellons (plus grossiers).



Maisons mitoyennes du centre-bourg à Saint-Pierre-de-Côle



Habitation de style traditionnel

Des habitations de type pavillon sont également présentes en périphérie du bourg ou au sein des hameaux. Des constructions très récentes convoquent un style plus contemporain.



Constructions d'âge varié

Au sein des espaces agricoles, des hameaux essaient le territoire. Ils sont composés de bâtisses traditionnelles, de corps de fermes et de bâtis agricoles ainsi que de constructions récentes.

- Typologies urbaines

L'habitat au sein de l'aire d'étude paysagère intermédiaire présente une double typologie :

- Des habitations alignées le long des voiries dans le centre-village de Saint-Pierre-de-Côle ;
- Des hameaux et maisons isolées le long des voiries secondaires.

Le secteur reste rural et peu urbanisé. Des constructions plus récentes prennent place en périphérie du centre-village de Saint-Pierre-de-Côle ou de manière éparse au sein de l'aire d'étude intermédiaire.

### Infrastructures de transport

La RD 78 est la voirie principale du secteur. Cet axe de circulation traverse l'aire d'étude intermédiaire du nord-est au sud-ouest.

Le sud-ouest de l'aire d'étude est traversé par la RD 68 qui intercepte la RD 78 au centre du centre-village de Saint-Pierre-de-Côle.



Intersection de la RD 78 et de la RD 68 dans le centre-bourg de Saint-Pierre-de-Côle

Le secteur d'étude dispose essentiellement de petites routes sillonnant le territoire et permettant de rejoindre les hameaux et les habitations isolées.



Route sillonnant le territoire



Chemin d'accès à un hameau

### Autres éléments marquants du paysage

Peu d'éléments du territoire marquent le paysage de l'aire d'étude intermédiaire.

L'élément le plus marquant est la carrière de « Boudeau », localisée au nord-est de l'aire d'étude.

Ses couleurs jaune-orangé et son étendue la rendent visible depuis de nombreux secteurs ouverts à flanc de coteaux.

Zoom en direction de la carrière de « Boudeau » depuis un secteur ouvert à flanc de coteau



Un pigeonnier se situe dans la vallée de la Côle. Les pigeonniers sont des éléments patrimoniaux caractéristiques de la Dordogne. Quelques hangars agricoles marquent également ponctuellement le territoire.



Pigeonnier



Hangar agricole et stabulation

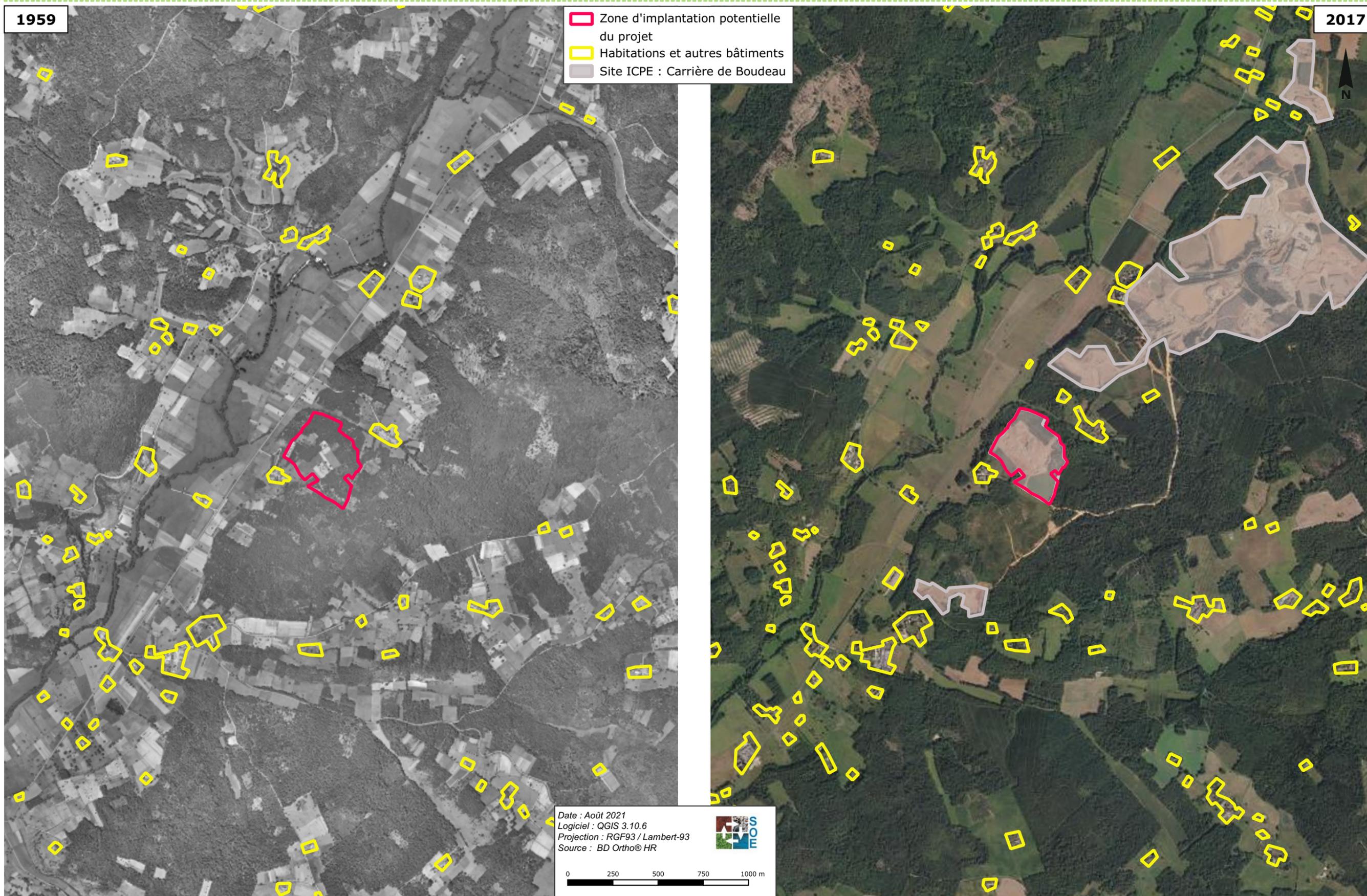
### Mutation et évolution

Le secteur d'étude est marqué par la persistance d'anciens hameaux, dont une partie a fait l'objet de nouvelles constructions comme au sein de lieux-dits « Forêt » ou « Mongeoffroy ».

Le centre-bourg de Saint-Pierre-de-Côle s'est développé, passant d'une vingtaine à une cinquantaine d'habitations individuelles s'étirant le long des voiries qui traversent le centre-village entre 1960 et 2017 (voir planche en page suivante).

L'occupation du sol a également évolué. Les parcelles agricoles actuelles sont issues du remembrement de parcelles agricoles de petite envergure. La création de la carrière et ses extensions successives ont consommé des espaces boisés.

### Mutation et évolution du territoire entre 1959 et 2017



### Conclusions et enjeux de l'aire d'étude intermédiaire

Le paysage de l'aire d'étude intermédiaire est marqué par l'alternance de parcelles agricoles de moyenne envergure et de bois et boisements.

La plaine et les coteaux conditionnent les perceptions visuelles, limitées par les boisements et ouvertes dans la plaine et plus localement dans des espaces de respiration offerts par les parcelles agricoles à flanc de coteau. Cette composition offre un aspect contrasté au paysage.

Les perceptions visuelles sont donc conditionnées par ces deux composantes que sont la topographie et la végétation.

Le réseau hydrographique est discret dans le paysage, marqué par la Côle et sa fine ripisylve. Les eaux pluviales s'infiltrent ou ruissellent en direction des vallons secs et de la plaine de la Côle.

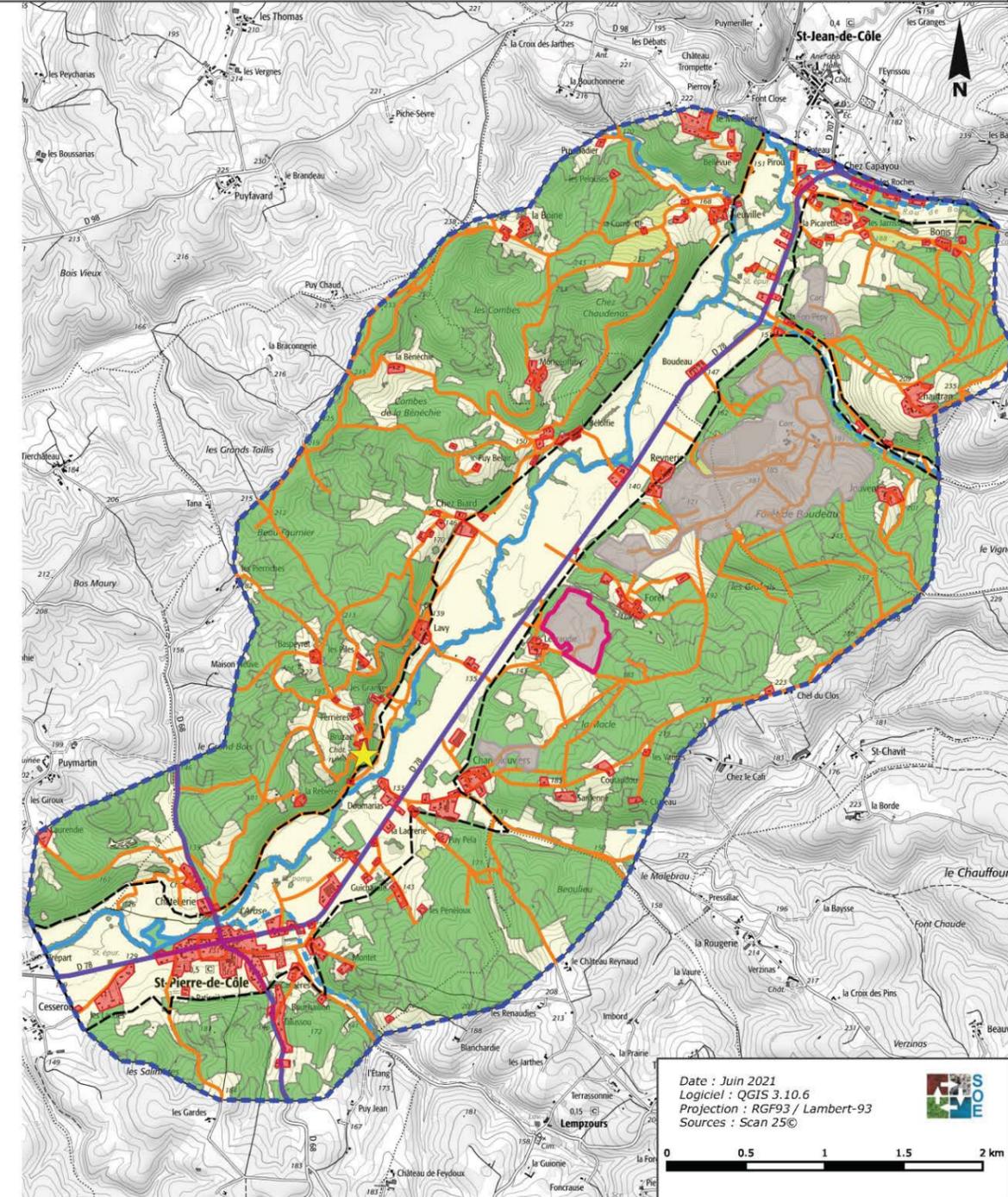
Le bâti est composé de hameaux épars au sein desquels cohabitent un bâti ancien et des constructions récentes à très récentes. Le centre-bourg de Saint-Pierre-de-Côle est occupé par des maisons de village mitoyennes ou des maisons individuelles disposant d'un jardin.

La carrière de « Boudeau » et ses extensions sont un élément marquant du paysage depuis les flancs de coteaux. Quelques hangars agricoles et un pigeonnier sont présents.

La planche ci-contre illustre les éléments fondateurs à l'échelle de l'aire d'étude paysagère intermédiaire.

- ➔ Le secteur est marqué par le relief vallonné où les secteurs boisés des coteaux alternent avec des parcelles agricoles de moyenne envergure dans la plaine.
- ➔ Le lit discret de la Côle et sa ripisylve s'oppose aux vallons secs.
- ➔ Le bâti ancien est préservé mais l'habitat s'est développé depuis les années 1960 avec des constructions de maisons individuelles en périphérie du centre-bourg de Saint-Pierre-de-Côle, au sein des hameaux épars préexistants.
- ➔ La carrière de « Boudeau » et ses extensions ainsi que quelques hangars agricoles et un pigeonnier marquent le paysage.
- ➔ La topographie de plaine bordée de coteaux vallonnés et la végétation conditionnent fortement les perceptions visuelles.

### Éléments fondateurs du paysage



#### 2.5.3.4. Structure et perception de l'aire d'étude rapprochée

Les perceptions paysagères des abords immédiats du site sont en partie conditionnées par les éléments structurants le territoire local, évoqués précédemment.

Les éléments fondateurs à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée sont les suivants :

- La topographie vallonnée, entaillée de thalwegs sur les coteaux, et une vallée à fond plat ;
- La couverture végétale marquée par des coteaux boisés, majoritairement par des conifères, et par la plaine agricole avec des parcelles de moyenne envergure ;
- La présence d'anciennes zones de carrière au droit de la zone d'implantation potentielle du projet et d'un parc photovoltaïque ;
- Le lit et la ripisylve de la Côle ;
- La présence de la RD 78 ;
- Deux hameaux.

L'ambiance paysagère de l'aire d'étude rapprochée est agencée selon :

- L'ouverture des perceptions paysagères en direction des sommets du coteau en vis-à-vis ;
- L'ouverture locale des perceptions paysagères en direction de hameaux à flanc de coteau ;
- La fermeture des perceptions visuelles sur certaines franges liée à la présence de boisements ou à la topographie.

#### 2.5.3.5. La zone d'implantation potentielle du projet

Les photographies présentées sur la planche en page 143 offrent une bonne représentation de la zone d'implantation potentielle du projet.

La zone d'implantation du projet est occupée par une carrière en cours de réaménagement.

Lors de la visite de terrain du 10/06/2021, il a été observé la présence de plusieurs fronts de taille sur le site (voir photographies 2, 5, 6 et 7 en page 143). Ils sont localisés au sud-est, au centre-est et à l'est.

La présence de plusieurs talus a également été observée (voir photographies 1, 2, 3 et 7 en page 143).

Une parcelle agricole de ray-grass est localisée à la pointe sud-est de la ZIP (voir photographie 4 en page 143).

#### 2.5.3.6. Les abords de la zone d'implantation potentielle du projet

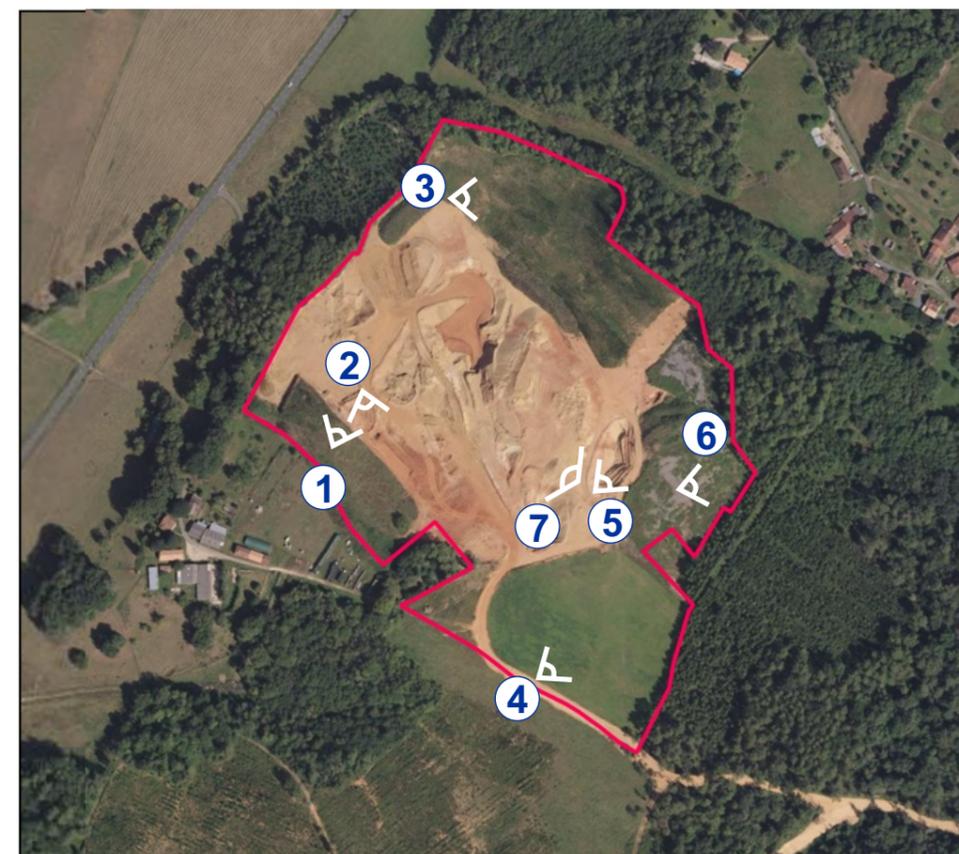
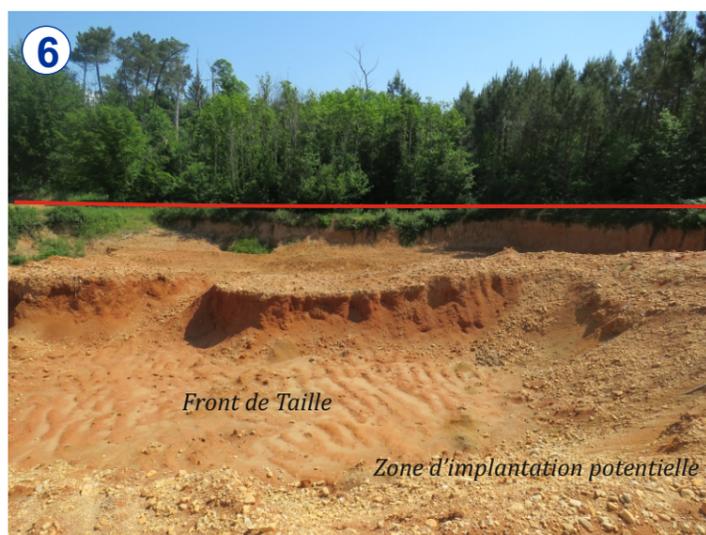
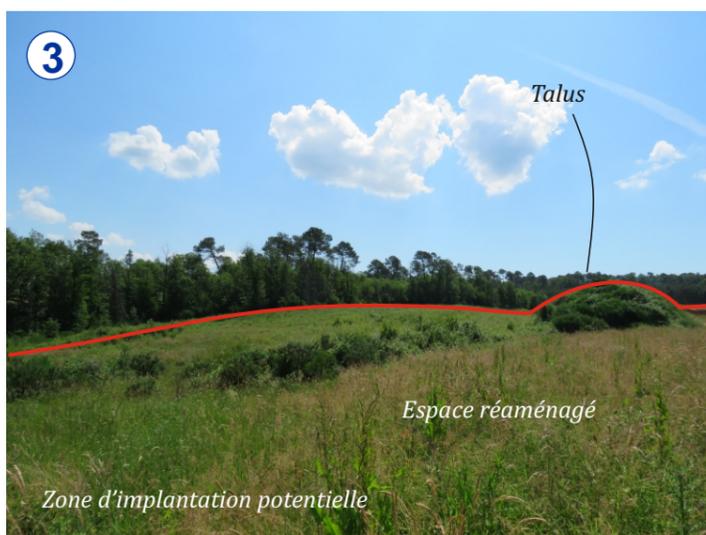
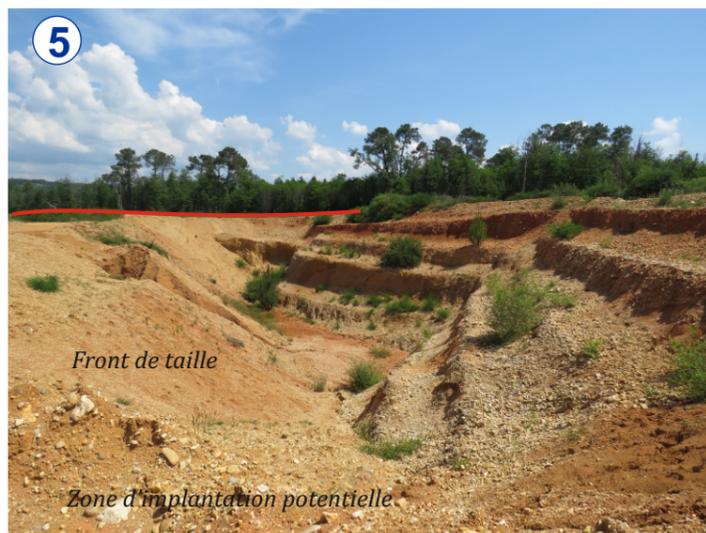
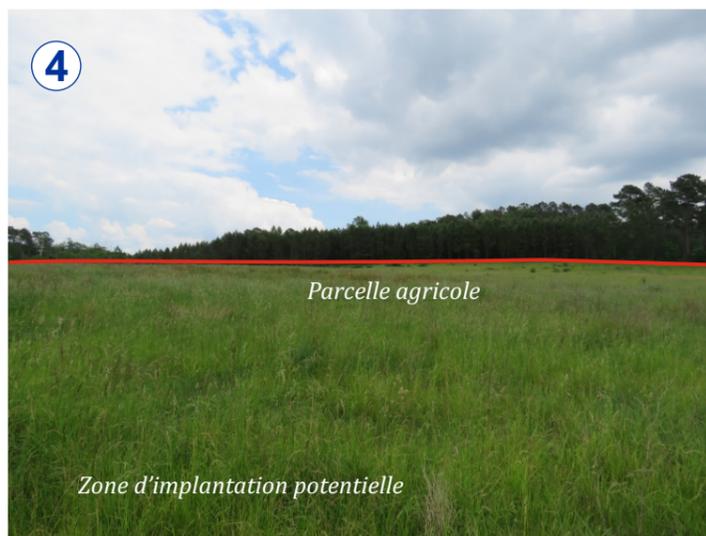
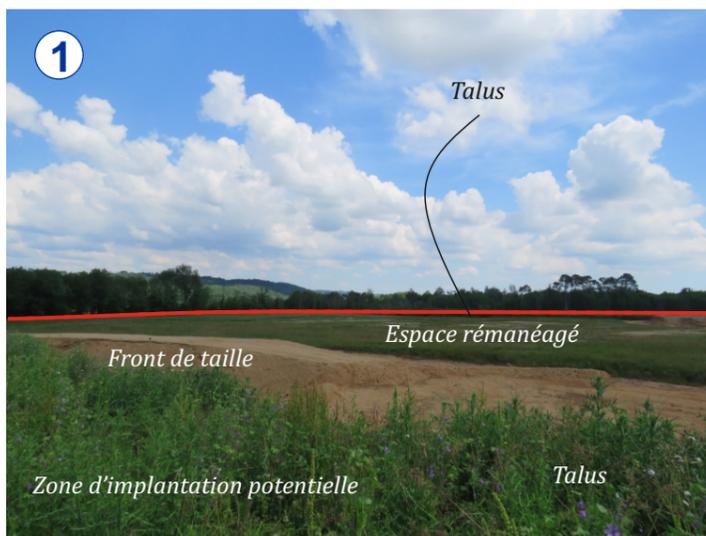
Les photographies présentées sur la planche en page 144 offrent une bonne représentation de la zone d'implantation potentielle du projet.

La zone d'implantation potentielle est immédiatement bordée par :

- Un hameau dénommé « Les Braudies », visible depuis le talus à l'ouest de la ZIP (voir photographie 1 en page 144) ;
- Des boisements mixtes de conifères (pin) et de feuillus au nord et à l'est de la ZIP (voir photographie 2 en page 144) ;
- Des boisements de feuillus (voir photographie 3 en page 144) ;
- Un parc photovoltaïque, au sud de la piste bordant le sud de la ZIP.

- ➔ La zone d'implantation potentielle du projet est occupée par une carrière composée de fronts de taille et d'espaces réaménagés, ainsi que par une parcelle agricole. Elle est localisée sur le flanc du coteau à l'est de la plaine de la Côle.
- ➔ Dans ce secteur, les perceptions paysagères sont conditionnées par la couverture rase de la ZIP, à l'exception des talus, par ses abords boisés ou ras et par la topographie.
- ➔ Les perceptions paysagères sont ouvertes au droit d'une trouée au sud-ouest, à l'ouest et au nord en direction de hameaux et d'habitations isolées.

## La zone d'implantation potentielle du projet



Zone d'implantation potentielle

Localisation des prises de vue

1 Vue depuis le sud-ouest de la ZIP en direction du nord-ouest

4 Vue depuis le sud-est de la ZIP en direction du nord-est

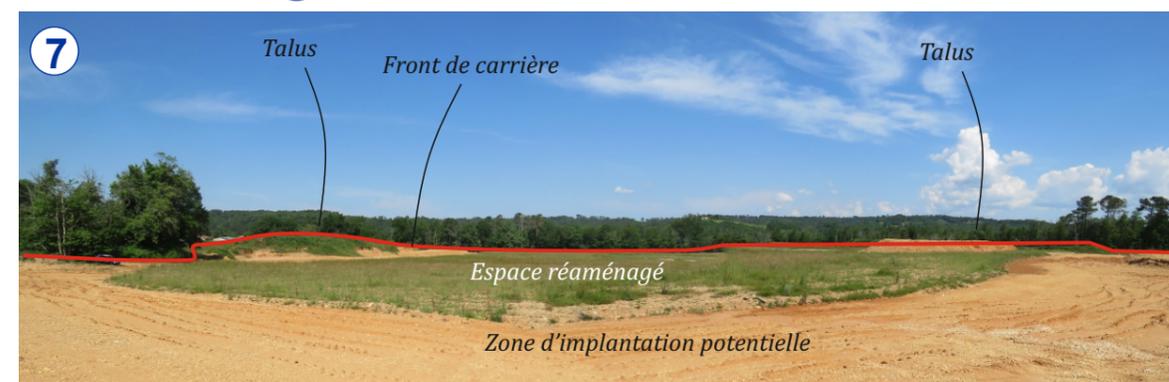
2 Vue depuis le sud-ouest de la ZIP en direction du sud-est

5 Vue depuis le centre est de la ZIP en direction du nord-est

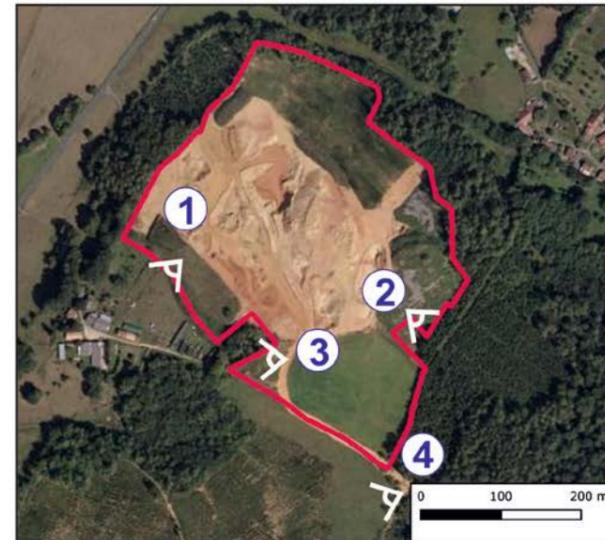
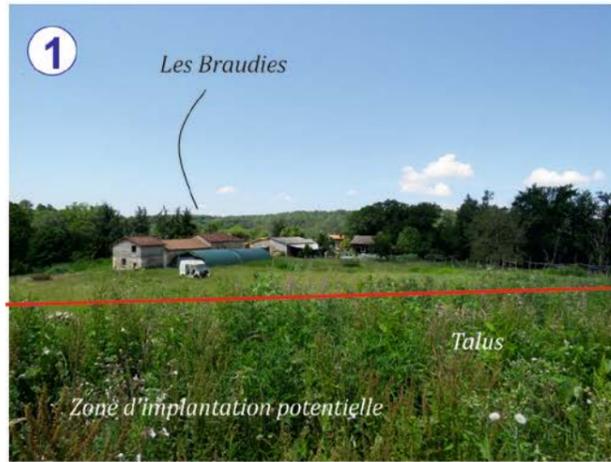
3 Vue depuis le nord de la ZIP en direction de l'ouest

6 Vue depuis l'est de la ZIP en direction de l'est

7 Vue depuis le centre est de la ZIP en direction du nord-ouest



## Les abords de la zone d'implantation potentielle



Zone d'implantation potentielle  
Localisation des prises de vue

- 1 Vue depuis le sud-ouest de la ZIP en direction du sud-ouest
- 2 Vue depuis l'est de la ZIP en direction de l'est
- 3 Vue depuis le sud de la ZIP en direction de l'ouest
- 4 Vue depuis la piste au sud-est de la ZIP en direction de l'ouest



## 2.5.5. Sites, paysages et patrimoine

Les perceptions de la zone d'implantation potentielle du projet doivent être étudiées depuis les monuments historiques ainsi que depuis les sites paysagers (sites inscrits et classés). Il convient donc de décrire et de localiser, au préalable, ces monuments et sites (voir carte présentée en page 147).

### 2.5.5.1. Monuments historiques

Aucun objet ou bâtiment inscrit ou classé à l'inventaire des Monuments Historiques n'est recensé au sein de l'aire d'étude paysagère rapprochée.

En revanche, au sein des aires d'études intermédiaire et éloignée, on recense :

Aire d'étude	Nom	Statut du monument	Commune	Distance par rapport à la zone d'implantation potentielle
Intermédiaire	Ruines Château de Bruzac	Inscrit	Saint-Pierre-de-Côle	1,4 km au sud-ouest
	Chapelle des Ladres de Bruzac	Inscrit	Saint-Pierre-de-Côle	1,5 km au sud-ouest
	Eglise	Inscrit	Saint-Pierre-de-Côle	2,8 km au sud-ouest
Eloignée	Eglise	Classé	Lembras	2,9 km au sud
	Ruines du Prieuré Notre-Dame de Puymartin	Inscrit	La Chapelle-Faucher	3,2 km au sud-ouest
	Eglise	Classé	Saint-Jean-de-Côle	3,6 km au nord-est
	Château de la Marthonie	Classé	Saint-Jean-de-Côle	
	Ancien prieuré, moulin et maison du Meun	Inscrit	Saint-Jean-de-Côle	
	Vieux Pont	Inscrit	Saint-Jean-de-Côle	4,2 km à l'ouest
	Eglise de Jumilhac Le Petit	Inscrit	La Chapelle-Faucher	
	Eglise	Inscrit	La Chapelle-Faucher	
	Château-châtelet-dépendances-pigeonniers	Inscrit	La Chapelle-Faucher	5,5 km au sud-ouest
Château-corps de logis et tours rondes	Inscrit	La Chapelle-Faucher		



Château de Bruzac à Saint-Pierre-de-Côle



Façade en ruine du Château de Bruzac



Eglise à Saint-Pierre-de-Côle



Château de la Marthonie à Saint-Jean-de-Côle



Eglise à Saint-Jean-de-Côle



Vieux Pont à Saint-Jean-de-Côle

Aire d'étude	Nom	Statut du monument	Commune	Distance par rapport à la zone d'implantation potentielle
Aire d'étude éloignée	Quartiers	Inscrit	Saint-Jean-de-Côle	3,2 km au nord-est
	Partie du village, bords de la Côle, et terrains	Inscrit	Saint-Jean-de-Côle	3,4 km au nord-est
Aire d'étude éloignée	Site de Las-Fons	Inscrit	La Chapelle-Faucher	5 km au sud-ouest



Partie du village, bords de la Côle, et terrains de Saint-Jean-de-Côle

### 2.5.5.3. Autres sites remarquables

Un Site Patrimonial Remarquables<sup>44</sup> (SPR) est localisé au sein de l'aire d'étude éloignée, sur la commune de Thiviers.

Ce SPR est divisé en trois parties. Son périmètre est situé au plus près à 7,8 km au nord-est de la ZIP.

Eglise au sein du SPR de Thiviers



### 2.5.5.2. Sites et paysages inscrits ou classés

Il n'existe aucun site inscrit ou classé, au titre de la protection du paysage, au sein des aires d'études rapprochée et intermédiaire.

Au sein de l'aire d'étude paysagère éloignée, on recense :

D'autres éléments au sein du secteur d'étude font partie du patrimoine local, tels qu'une deuxième église à Thiviers, les églises de Négrondes et Saint-Martin-de-Fressengeas ou des croix religieuses.

<sup>44</sup> Un SPR correspond à des villes, villages ou à des quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public, ainsi qu'aux espaces ruraux et paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent, ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur (source : Cerema).



*Eglise à Thiviers*



*Croix religieuse à Saint-Pierre-de-Côle*



*Eglise de Négrondes*  
(Source : négrondes.fr)



*Eglise de Saint-Martin-de-Fressengeas*  
(source : saint-martin-de-fressengeas.fr)

#### 2.5.5.4. Vestiges et sites archéologiques

La zone d'implantation potentielle n'est pas recensée comme « zone de présomptions de prescriptions archéologiques » par le site Atlas des patrimoines (site du ministère de la culture).

Le Service Régional de l'Archéologie précise dans sa réponse par courriel en date du 14/06/2021 que le site étant bouleversé par l'ancienne carrière, le projet devrait recevoir un avis favorable.

- Aucun monument historique n'est recensé au sein de l'aire d'étude paysagère rapprochée.
- Plusieurs monuments historiques classés ou inscrits sont recensés au sein des aires paysagères intermédiaire et éloignée. Le monument historique le plus proche est situé à 1,4 km au sud-ouest de la zone d'implantation potentielle du projet.
- Deux sites inscrits sont recensés au sein de l'aire d'étude éloignée. Le plus proche est situé à 3,4 km au nord-est de la ZIP.
- Il existe d'autres éléments faisant partie du patrimoine du secteur d'étude (églises, croix religieuses).
- La zone d'implantation potentielle n'est pas recensée comme « zone de présomptions de prescriptions archéologiques » par le site Atlas des patrimoines.
- Dans sa réponse en date du 14/06/2021, le SRA indique que le site étant bouleversé par l'ancienne carrière, le projet devrait recevoir un avis favorable.